

# Histoire de *Triple Union et Amitié*

## Chapitre 3

1864-1889

### « Notre ligne de conduite : Liberté Égalité Fraternité »

---

Au début des années 1850, l'empereur Napoléon III a mis en place un régime autoritaire qui s'appuie sur la bourgeoisie d'affaires et sur l'Église catholique. La liberté de la presse est limitée et les opposants sont pourchassés. La pratique des candidatures officielles réduit l'opposition au silence. Seuls quelques républicains parviennent à se faire élire, mais comme le pays bénéficie d'une bonne conjoncture économique, les protestations sont peu nombreuses.

La franc-maçonnerie ne disparaît pas pour autant. Lamartine lui rend hommage quand, en 1858, des loges répondent à une souscription nationale lancée afin de l'aider à surmonter ses graves problèmes d'argent.

« J'ai l'honneur de vous adresser les pièces originales si honorables pour vous et pour moi que vous avez bien voulu me communiquer au sujet de la souscription nationale de Loges maçonniques françaises et étrangères. Daignez être auprès de vos Frères, les interprètes de ma reconnaissance.

« Je ne parle pas la langue et ne connais pas les rites de cette fraternelle institution, mais j'en connais par vous le cœur et les œuvres. Je ne vois dans le secret des loges qu'un voile de modestie jeté sur la vérité et la bienfaisance pour en relever le prix et la beauté aux yeux de Dieu et des hommes. Sans cette modestie, vous diriez votre secret aux hommes, mais vos actes le disent. Vous n'êtes, selon moi que les grands éclectiques du monde moderne; vous prenez dans tous les temps, dans tous les pays, dans tous les systèmes, dans toutes les philosophies, les principes évidents, éternels et immuables de la morale universelle et vous en faites le dogme infallible et unanime de la fraternité. Vous écarterez tout ce qui divise les esprits, vous professez tout ce qui unit les cœurs, vous êtes les fabricateurs de la concorde. Vous jetez avec vos truelles le ciment de la vertu dans les fondements de la société. Vos symboles ne sont que des figures.

« Si je ne me trompe pas dans cette interprétation de vos dogmes, on peut soulever le rideau de vos mystères sans crainte d'y découvrir autre chose que des services rendus à l'humanité. Le tribut d'estime et de sympathie que les loges maçonniques de France et de l'étranger veulent bien m'offrir par vos mains me donne un droit de confraternité avec elles. Je n'avais pas besoin de ce droit pour les estimer; mais cette confraternité honoraire me donne en outre le droit de les aimer en frère. »

À partir de 1860, le régime est contraint de desserrer l'étouffement. La puissance industrielle britannique mécontente les industriels, la campagne d'Italie victorieuse va contre les intérêts de la papauté, il faut trouver d'autres soutiens en allant vers les libéraux et les classes populaires. Napoléon III allège la censure, libéralise le droit de réunion et les débats parlementaires, décrète une amnistie générale, réforme la constitution. Les élections législatives de 1863 réveillent une opposition républicaine qui, au parlement, s'allie avec les bonapartistes libéraux. Une autre opposition, irréconciliable, rassemble autour de Victor Hugo les républicains exilés volontairement ou amnistiés.

## Réveil

Le 8 novembre 1852, *Triple Union et Amitié* avait fermé son temple en protestation contre le dirigisme et de l'État et du Grand Orient. Le 4 juillet 1864, elle se réveille et ses Officiers, le 10 juillet, réveillent *Les Arts Réunis*.

Nous disposons de peu d'informations sur la reprise des travaux. Les seuls comptes-rendus disponibles sont ceux des onze tenues au grade de Maître entre 1865 et 1870. Ils ne décrivent qu'augmentations de salaire, allocutions d'accueil, affiliations, demandes de secours. L'atelier prend soin des siens, mais refuse parfois les demandes quand elles proviennent d'autres loges. Vingt francs sont quand même expédiés au GODF en faveur des «incendiés de Constantinople» — quatre mille maisons brûlées —, la lettre d'accompagnement précisant : «C'est peu, il est vrai, mais notre loge n'est pas nombreuse et surtout peu riche et nous avons beaucoup de misères à secourir.»

Nous savons par contre que *Triple Union et Amitié* se réunit maintenant rue des Bains. Victor Pochoy est son Vénérable Maître. Sa composition sociologique montre l'importance et la diversité de l'industrie voironnaise de l'époque : textile avec les négociants et fabricants en soierie, un teinturier, un gantier ; métallurgie, sans patron, mais avec des ouvriers (fondeur, tourneur, mouleur, chaudronnier) ; papeterie avec un patron ; alimentation avec un confiseur ; et un employé des chemins de fer : le train était arrivé à Voiron !

## Lourde défaite, semaine sanglante

Depuis sa prise de pouvoir, Napoléon III a mené une politique extérieure qui veut restaurer la puissance de la France en Europe et dans le monde : entente avec la Grande-Bretagne lors de la guerre de Crimée contre la Russie, soutien aux mouvements nationaux quand l'unité italienne se fait aux dépens de l'Empire d'Autriche, agrandissement du territoire (Nice, Savoie), expansion coloniale et commerciale (Nouvelle-Calédonie, Gabon, Djibouti, Cochinchine...). Cette politique crée des tensions avec la Prusse de Bismarck. Le 19 juillet 1870, la France lui déclare la guerre. Le 2 septembre, elle est

lourdement défaite à Sedan et capitule. Napoléon III quitte le pouvoir, la République française, troisième du nom, est proclamée. Un gouvernement d'union nationale cherche à sauver les meubles, sans succès. Paris assiégé rend les armes. L'armistice est signé le 28 janvier 1871, l'Alsace et la Lorraine sont perdues.

*Triple Union et Amitié* suit la guerre depuis Voiron et participe à l'effort financier demandé par des loges ou par l'obéissance. Elle « s'associe à un manifeste de dix loges de l'Orient de Paris qui s'adresse à tous les maçons, et surtout aux maçons allemands, et flétrit le roi de Prusse Guillaume et son fils, membres de la franc-maçonnerie, pour la guerre qu'ils font à la France ».

La défaite consommée, le GODF lance une souscription « en faveur de la libération du territoire ». L'atelier, quoiqu'ayant mis de côté 200 francs à cet effet, se réservera le droit de « donner cet argent lorsqu'il le jugera à propos ».

Les tenues se concluront désormais et pendant une trentaine d'années par une « batterie de deuil » en mémoire des Frères alsaciens et lorrains.

La déception face à la défaite, l'hostilité vis-à-vis de l'Assemblée à majorité monarchiste récemment élue ainsi que certaines mesures prises par celle-ci ou par le gouvernement, renforcent un climat d'agitation à Paris, au sein de la Garde nationale et des milieux populaires. Une insurrection éclate le 18 mars 1871. La Commune de Paris, autorité insurrectionnelle, se met en place. Elle est écrasée par le gouvernement de Thiers lors de la « semaine sanglante » du 21 au 29 mai.

Les Frères de l'atelier apparaissent sur la scène politique locale le 30 mai, lors de l'« affaire de Voiron ». Conduits par le Frère Alexis Favre, personnage contestataire haut en couleur, président de la Société républicaine locale, plusieurs centaines de Voironnais « démocrates » contestent l'autorité politique et attaquent la gendarmerie. La loge aura ainsi ses martyrs républicains : les Dumas père et fils écoperont de dix-huit et dix mois de prison ferme, alors que Favre, agitateur patenté, sera acquitté.

## **Le soutien à l'école laïque**

*Triple Union et Amitié* engage tôt sa lutte pour le triomphe républicain sur le terrain de l'école, une école jusque-là terre de conquête d'une Église conservatrice, légitimiste et orléaniste. Affirmer la nécessité d'une école laïque, d'un enseignement reposant sur la liberté de penser, va constituer l'essentiel de son combat dans la quête de cet idéal.

En 1868, *Triple Union et Amitié* écrit au Grand Maître du GODF : « Hier, à l'issue du banquet, j'eus l'honneur de vous entretenir un instant et de vous prier de nous assurer de votre appui bienveillant lorsque nous serions prêts à installer une école gratuite laïque à Voiron qui est l'Orient que je représente et où il n'y a pas une école laïque, cependant la ville contient douze mille âmes. L'envahissement par les congrégations, l'incurie des conseils

municipaux font que le père de famille pauvre est forcément obligé, s'il veut que son enfant apprenne à lire, de le confier à ceux qui font vœu de chasteté et vous savez, cher Grand Maître, où ce vœu antinaturel conduit la majeure partie de ces lourdauds qui professent sans brevet et auxquels une robe noire sert de sauf-conduit. Vous m'avez dit de vous écrire deux mots afin que lorsque notre Orient vous écrira, vous puissiez vous souvenir de ma demande et faire auprès de son excellence, M. Duruy, les démarches nécessaires.» (N.D.A. Victor Duruy était à l'époque ministre de l'Instruction publique).

Il ne suffit pas d'écrire, il faut agir, et le soutien financier est la manière la plus directe de soutenir l'école publique.

En 1870, la loge décide « de verser aux mains des professeurs de l'école laïque quatre cents francs. »

En 1871, elle « alloue 50 francs comme gratification au professeur Jeannon de l'école laïque et 150 francs de récompense pour les élèves qui seront répartis de la manière suivante : 50 francs en livres, deux livrets de 20 francs à la caisse d'épargne pour deux élèves de la Première classe et six livrets de 10 francs aux plus méritants des autres classes.» Une souscription est ouverte en faveur de l'école laïque. *Les Arts Réunis* verse 100 francs qui s'ajoutent « aux 658 francs que les Frères de Grenoble ont formés entre eux » (N.D.A. Pour évaluer la valeur du franc, voir la note de bas de page en fin de chapitre).

Un an plus tard, « la distribution des prix des écoles laïques devant avoir lieu prochainement et notre caisse n'étant pas riche, une souscription est ouverte afin de venir soulager la caisse pour pouvoir leur donner des carnets de la caisse d'épargne comme les années précédentes. »

L'atelier continuera à accorder ces « gratifications » jusqu'à la fin des années 1870, puis cessera, « la situation financière ne permettant pas à la loge de s'imposer des charges plus lourdes. »

*Triple Union et Amitié* participe cependant à la fondation d'une antenne de la Société du sou des écoles laïques en 1881, et son Vénérable appelle l'atelier à fonder « une école professionnelle, car ce sont ces écoles qui perfectionnent l'ouvrier français et le rendent supérieur aux ouvriers étrangers. » L'École nationale professionnelle de Voiron, la fameuse « NAT », ouvrira cinq ans plus tard. Les Frères de la loge ont-ils joué un rôle dans sa fondation ?

La même année, la loge se joint à une « pétition relative à la séparation de l'Église de l'État » et fait une donation.

Les gratifications aux écoles laïques reprennent à partir de 1886, avec une « médaille » de 100 francs pour Voiron et Coublevie. L'année suivante, le soutien s'étend à Tullins, Renage et Rives.

En tenue, les discours anticléricaux sont nombreux. À un nouvel initié, l'Orateur « retrace l'objectif de la franc-maçonnerie : l'écrasement du

cléricalisme. Il énumère les persécutions dirigées par ces persécuteurs — qui feignent de croire qu'ils le sont eux-mêmes — contre les libres penseurs anciens et modernes. Il conclut à ce que tous les efforts des vrais maçons doivent tendre à ce but toujours poursuivi. » La tenue suivante initie deux autres profanes : « Le but qu'apprend la franc-maçonnerie : l'écrasement des Jésuites qui cherchent à accaparer l'instruction du peuple pour le maintenir dans l'ignorance et arriver par là à la domination. »

Bientôt, « une commission de neuf membres est nommée pour étudier les moyens de lutter contre le cléricalisme. Le Frère Borel dit qu'en présence des progrès réactionnaires et du cléricalisme, il est un devoir qui s'impose aux francs-maçons, c'est d'user de tous les moyens pour amener les enfants à fréquenter les écoles laïques, ce qui amènera une génération nouvelle. »

Les victoires sont célébrées, comme ce 2 avril 1882 quand les Frères tirent une triple batterie « en l'honneur des députés et sénateurs qui ont voté la loi sur l'enseignement laïque ». Il s'agit d'une des lois dites Jules Ferry imposant l'enseignement laïque dans les établissements publics.

## **Liberté Égalité Fraternité**

Née de la défaite, aux prises à la révolte parisienne, la République est dominée pendant cinq ans par une assemblée monarchiste.

En 1876, les républicains emportent trois cent soixante des cinq cents sièges disponibles à la Chambre des députés. Le conflit avec le président monarchiste Mac-Mahon est inévitable. Le 16 mai, Mac Mahon renvoie le président du Conseil, républicain modéré, et le remplace par un monarchiste. Il s'apprête à dissoudre la Chambre des députés.

Le 4 juin, à *Triple Union et Amitié*, le Frère Buisson fait fonction de Vénérable. « Il donne lecture d'un morceau d'architecture nous rappelant nos devoirs vis-à-vis de la situation et nous disant que notre ligne de conduite se trouve toute renfermée dans notre devise qui est Liberté Égalité Fraternité. »

Le 19 juin, la défiance est votée contre le gouvernement. Le 25 juin, la Chambre est dissoute. Aux élections d'octobre, la victoire des républicains est incontestable, mais elle n'a pas l'ampleur prévue. Mac Mahon tergiverse. Il menace de dissoudre à nouveau. Il se soumet finalement, mais avec un Sénat conservateur l'équilibre institutionnel reste incertain. Ce n'est qu'en 1879 que la République s'enracinera avec la victoire des républicains au Sénat, la démission de Mac Mahon et l'élection de Jules Grévy.

En 1879, le Vénérable, « par des paroles éloquentes, fait l'historique du 14 juillet et émet le vœu pour que cette date soit en 1880 celle de notre fête nationale. » Ce sera effectivement le cas avec une proposition de loi par le Frère Benjamin Raspail le 21 mai 1880 et une promulgation le 6 juillet.

Ici et là, *Triple Union et Amitié* honore les héros de la République, comme en 1887 quand « l'atelier vote une médaille de 10 francs pour le monument

Baudin ». Cette statue en bronze est dédiée à un franc-maçon mort sur la barricade dressée à Paris, le 3 décembre 1851, en protestation du coup d'État perpétré la veille par Louis Napoléon Bonaparte. Elle sera inaugurée en 1888 à Nantua, ville natale de Baudin, en présence d'un représentant de la loge.

En 1889, l'Orateur, Jean Garon, accueille le néophyte Alexandre Prudhomme : « Il lui fait connaître le but de la franc-maçonnerie en lui expliquant notre sublime devise : Liberté Égalité Fraternité. Nous devons combattre l'ignorance, car tout maçon doit à son Frère la Lumière. Il lui doit le secours quand il est dans le besoin : c'est la fraternité. La franc-maçonnerie ne fait pas de politique de parti, mais elle étudie la question sociale. Les promoteurs du tressaillement des peuples ont pris leurs inspirations dans la grande famille maçonnique. De grandes théories avaient surgi à l'époque des philosophes Voltaire, Rousseau, Diderot et d'Alembert. Monnier du Dauphiné et le duc d'Orléans, gouverneur du Dauphiné et Grand Maître de la maçonnerie, ont été les guides de ce mouvement vers le Progrès, vers la Révolution. Monnier, Orateur de la loge de Grenoble, et Barnave ont travaillé les esprits pour habituer le peuple à la résistance. Ils ont préparé les États de Vizille et de Romans. À Versailles, un an plus tard, ils ont apporté des cahiers bien rédigés qui ont entraîné les États généraux. La Révolution de 1789 a été préparée dans les loges et menée à bien par les francs-maçons. Le rôle de la maçonnerie est prépondérant en démocratie. C'est elle qui a le monopole des études politiques et sociales. »

## **Le travail en loge**

« À la gloire du Sublime Architecte des Mondes, au nom et sous les auspices du Grand Orient de France, à tous les Maçons répandus sur les deux hémisphères : salut, amitié, prospérité, union, tolérance ! »

Les tenues — de douze à quinze par an — se suivent et se ressemblent : ouverture rituelle des travaux ; lecture du compte-rendu de la dernière réunion ; lecture d'une correspondance souvent nombreuse ; traitement des problèmes administratifs ; votes sur les initiations, démissions et radiations ; passage du « sac aux propositions » qui revient systématiquement chargé de plusieurs suggestions ou informations ; fermeture rituelle des travaux.

Chaque tenue examine les demandes de secours. Demandes individuelles, pour deux familles malheureuses, pour un Frère malheureux de Mâcon, pour un Frère de Nice qui a perdu la vue... Demandes collectives concernant incendies, inondations, choléra... Et puis il y a les « médailles » sollicitées par d'autres loges qui veulent construire un temple, ériger un monument, soutenir une association caritative... L'atelier répond comme il peut, au grès des finances récoltées dans le « tronc des pauvres » qui circule en fin de tenue. La générosité de la loge dépend du nombre de demandes — jusqu'à trente-cinq en une année.

*Triple Union et Amitié* reçoit de Frères, de loges ou du Grand Orient nombreuses propositions d'achat de « brochures » et autres ouvrages, qu'elle accepte ou non. Elle se construit ainsi une bibliothèque maçonnique.

Les « morceaux d'architecture » — les allocutions — concernent les initiations, affiliations et décès, l'accueil d'un visiteur, le passage de maillet d'un Vénérable à l'autre. Ils sont toujours décrits en termes élogieux, mais sans détails. Les premiers comptes-rendus précis n'apparaissent qu'en 1889 sous la signature du Frère Secrétaire Joseph Farcy, qui « tient le crayon » et qui le tient bien ! Rares sont les interventions de fond. Elles sont alors centrées sur l'histoire de la franc-maçonnerie et les devoirs qui lui incombent. Les banquets solsticiaux font exception : plusieurs Frères y prennent la parole, mais sans que les sujets abordés soient notés.

Les travaux les plus appréciés « sont déposés aux archives » dont, hélas, nous n'avons plus trace.

Les tenues sont rythmées d'applaudissements et de batteries « bien vives et bien senties », particulièrement en signe d'approbation des « belles paroles » les plus remarquables.

## Gloire ou mort du GADLU ?

Le 8 mai 1878, Le Vénérable Maître propose de mettre à l'ordre du jour de la tenue suivante « la discussion au sujet de la suppression de la formule *À la gloire du Grand Architecte de l'Univers* », formule qui ouvre les travaux de la loge. Elle est adoptée à l'unanimité le 5 juin, et la « sublime devise » *Liberté Égalité Fraternité* remplace l'ancienne formule en tête des comptes-rendus des tenues.

L'atelier a donc fait son choix peu après la décision du Grand Orient de modifier sa constitution : la franc-maçonnerie n'aura plus comme principe « l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme », mais « la liberté absolue de conscience », et chaque loge sera libre d'invoquer ou non le Grand Architecte en début de tenue.

Le choix de *Triple Union et Amitié* et de l'obédience n'est pas anodin : il sera à l'origine d'un schisme définitif entre une maçonnerie qui se dit « régulière » parce qu'il faut croire en un Être Suprême pour y adhérer, et la maçonnerie « irrégulière » qui laisse à chacun la liberté de croire ou de ne pas croire.

Cette liberté provoque le débat. Ainsi, onze ans plus tard, « le Frère Farcy rejette sur le clergé mondain, ambitieux et autocrate la négation des croyances et cite à l'appui les croyances spiritualistes de Victor Hugo, un ennemi acharné du clergé qui n'en affirme pas moins sa croyance en Dieu et se fait enterrer civilement, ce qui prouve qu'on peut être spiritualiste sans être clérical.

« L'orateur fait voir, en citant des faits, l'embarras des savants matérialistes impuissants à rendre compte de la double personnalité découverte par

M. Janet (N.D.A. Il est le créateur du mot “subconscient”), de la transmission de la pensée à distance, des phénomènes spirites dont on niait jusqu’à aujourd’hui l’existence. Il cite l’opposition des écoles de Nancy et de Paris s’occupant toutes deux d’hypnotisme, l’une spiritualiste, l’autre matérialiste.

« Passant en revue la science et les religions anciennes, il cite des faits qui prouvent l’étendue des connaissances antiques et rappelle que beaucoup de ces connaissances perdues de nos jours n’ont pas été retrouvées. N’y a-t-il pas lieu de douter très sérieusement des doctrines matérialistes et de chercher sincèrement de quel côté est la vérité? La maçonnerie au rite français a décidément pris parti pour le matérialisme en supprimant de ses écrits la formule spiritualiste “À la gloire du Grand Architecte de l’Univers” et en rejetant comme base de la maçonnerie la croyance à l’existence de Dieu et à l’immortalité de l’Âme. C’est cette suppression qui a rompu les relations entre le Grand Orient et les puissances maçonniques au rite écossais du monde entier. C’est elle qui empêchera la fusion des rites. Le schisme commencé en 1878 aboutira d’ici peu à la formation de deux maçonneries. L’une restera ce qu’elle est, c’est à dire spiritualiste, et l’autre sera matérialiste. Sera-ce un bien, sera-ce un mal? Il y a lieu de douter et de réfléchir longtemps avant de se prononcer. Le conférencier croit que le bien n’a pas de nuances. De son côté, il a dit franchement ce qu’il pensait de cet état des choses et il demande que son travail ne reste pas sans réponse. »

Le compte-rendu poursuit : « Une discussion est engagée sur les faits cités par le conférencier qui a persisté à affirmer la véracité des faits cités et dont il était prêt à faire la preuve au moyen des ouvrages de la bibliothèque de la loge, demandant surtout pour ce travail qui lui avait coûté beaucoup de recherches qu’on voulût bien le réfuter sérieusement après une étude approfondie. Après quelques paroles vives et peu charitables dont le conférencier a demandé et obtenu le retrait, la loge, sur proposition de l’Orateur, est passée à l’ordre du jour. »

## **Le ballet des Vénérables**

**1864-1870** — Le Vénérable Maître est Victor Pochoy.

**1870** — Victor Pochoy démissionne de son poste en milieu d’année sans que nous sachions pourquoi. La loge ne l’accepte pas et envoie une délégation « pour le faire revenir sur sa détermination ». Gaspard Monin, Premier Surveillant, fait alors fonction de Vénérable.

**1871** — Victor Pochoy refuse d’avoir été réélu Vénérable Maître en son absence. L’atelier le nomme Vénérable Maître d’Honneur et élit à sa place Gaspard Monin.

**1873** — Le Frère Noble est élu Vénérable Maître.

**1874** — « Le Frère Pochoy, qui depuis plusieurs années était Vénérable d’Honneur, est nommé Vénérable titulaire. Le Frère Monin, à propos de

l'élection du Frère Pochoy au grade de Vénérable, fait observer que l'on aurait dû penser à un autre membre sachant à l'avance qu'il n'accepterait pas. Il propose de faire une démarche auprès du Frère Nugue pour l'engager à accepter la présidence de notre atelier. Les Frères présents décident qu'une commission devra faire ladite démarche. La commission chargée de voir M. Nugue à l'effet de lui proposer le Vénéralat, n'ayant pas pu le voir, il en est décidé que cette élection sera ajournée. Le Frère Gelas proteste contre cet ajournement d'élection et voudrait qu'elle ait lieu de suite», en vain. Le 6 avril, avec trois mois de retard, la loge élit son collègue d'officiers finalement conduit par Gaspard Monin.

**1875** — Le 4 janvier, à l'unanimité, Nugue d'Auxy est élu Vénérable Maître. Le 1<sup>er</sup> février, les nouveaux Officiers sont installés dans leur charge, mais la loge constate « que l'office du Frère Nugue devient temporairement vacant par son absence et pourvoit à l'intérim de cet office par voie hiérarchique en la personne du Frère Gaspard Monin qui est installé comme Vénérable intérimaire. » Le 21 août, Nugue dirige enfin les travaux : « Paraissant au milieu de nous, il vient de nouveau nous témoigner ses sympathies et ses affections qu'il porte à notre atelier. »

**1876** — Seulement une dizaine de Frères participent à l'élection annuelle des Officiers. Nugue d'Auxy, absent, est réélu. Trois mois plus tard, toujours absent, il demande à être relevé de son mandat. « La loge ajourne à la prochaine tenue pour prendre une détermination », mais ne détermine rien. Le Frère Noble dirige les travaux.

**1877** — Bien que n'ayant assisté l'année précédente à aucune tenue, Nugue d'Auxy est réélu Vénérable en son absence. Il accepte, fait parvenir une lettre de remerciements et regrette son indisponibilité, et ce sont les Frères Noble et Buissière qui dirigent les travaux.

**1878** — À nouveau réélu en son absence, Nugue d'Auxy ne retrouvera le Premier Maillet que le 10 avril... et sera alors souvent présent.

**1879** — Nugue d'Auxy « fait connaître ses regrets d'être maintenu à la tête de la loge... accepte momentanément le nouveau mandat... remercie la loge... l'assure de son dévouement ».

**1880** — Nugue d'Auxy, à nouveau élu Vénérable, démissionne en milieu d'année : il ne supporte pas la passivité de l'atelier face à sa proposition de fonder une Société du Sou des écoles. Il faut le remplacer. Un premier tour de scrutin est en sa faveur : il refuse. Un deuxième tour unanime porte au Vénéralat le Frère Morel, dont le premier acte sera de faire attribuer à Nugue le titre de Vénérable Maître d'Honneur.

**1881** — Nugue d'Auxy n'accepte que sous la pression de retrouver le Premier Maillet. Dans son allocution de réception, il appelle à oublier les discordes profanes et appelle à la concorde.

**1882** — Une année sans Vénérable Maître. Le 15 janvier, « lecture d'une lettre du Frère Nugue d'Auxis refusant pour des raisons de santé d'accepter

quelque poste. L'atelier le nomme à l'unanimité Vénérable d'Honneur. Le poste de Vénérable titulaire, en raison de la situation particulière où se trouve l'atelier de ne pouvoir nommer celui qu'il reconnaît seul capable de l'occuper, restera vacant jusqu'à nouvel ordre.»

**1883** — Nugues retrouve le Vénéralat sans broncher.

**1884** — Les Officiers sont élus avec quatre mois de retard, menés une dernière fois par un Nugue d'Auxis qui n'assistera à aucune tenue. Les travaux sont dirigés par l'Orateur Eugène Douron ou par le Premier Surveillant, Pierre Auguste Devaluez, affilié quelques mois plus tôt.

**1885** — Le Frère Devaluez est élu Vénérable Maître. Il fait aussitôt nommer Nugue d'Auxy, à nouveau, Vénérable Maître d'Honneur «en raison des services qu'il a rendus à la maçonnerie en général et à notre loge en particulier. Cette proposition est adoptée avec empressement et à l'unanimité par l'atelier.»

**1886** — La loge choisit comme Vénérable le Frère Noble. Il tiendra le Premier Maillet jusqu'en 1990.

Comment expliquer ce «ballet des Vénérables»? Le terme est un peu dur. Il est en fait antinomique. Être Vénérable Maître, alors comme aujourd'hui, est moins un divertissement que beaucoup de travail et de dévouement. Et souvent beaucoup d'ennuis. *Triple Union et Amitié* ne semble pas en manquer avec, on le verra, une présence en tenue défaillante et une trésorerie en difficulté. Il n'est alors pas étonnant que des Frères perçus comme exceptionnels soient sollicités plus qu'à leur tour. Nugue d'Auxy aura tenu le Premier Maillet dix ans, d'autres, plus tard, le dépasseront. Les longs règnes de Vénérables sont chose du passé. Aujourd'hui, la tradition est de ne pas excéder trois ans. À *Triple Union et Amitié*, elle est respectée depuis le début des années 1960.

## Qui était Nugue d'Auxy?

Au tout début de l'année 1885, «lecture est donnée d'une planche du Frère Nugue d'Auxy par laquelle il donne sa démission de membre de cette loge et demande son exeat. Il dit qu'il reste pécuniairement engagé dans le cas de la constitution d'une nouvelle loge».

Les Frères se demandent si Nugue sait qu'il vient d'être nommé Vénérable Maître d'honneur. Ils ne comprennent pas l'allusion à une nouvelle loge : il n'en a jamais été question. Ils chargent le Vénérable de faire revenir Nugue sur sa décision. Le rencontre-t-il? Et puis, le 12 avril, une bien courte et unique phrase rend hommage, dans le tracé des travaux, à celui qui a si longtemps dirigé l'atelier : «Une batterie de deuil est tirée en souvenir de notre regretté Frère Nugue.»

D'où vient Nugue d'Auxy? Nous n'avons de trace ni de son affiliation ni de son initiation. Il n'est dans aucun Collège des Officiers précédents son

accession au Vénéralat. Certes, il n'est peu présent en loge — à peine un tiers du temps, il a des soucis de santé —, mais il rayonne visiblement et les Frères lui font confiance au point de refuser que quiconque d'autre puisse être Vénéral à sa place.

Les comptes-rendus des trente-cinq tenues qu'il préside tracent le portrait d'un homme sans concession, passionné, viscéralement attaché à la République, à ses valeurs et à celles de la franc-maçonnerie.

Quand approche l'anniversaire de la fondation de la III<sup>e</sup> République, il vilipende Napoléon III dont il refuse de prononcer le nom, qu'il nomme «l'homme de décembre» — mois, en 1851, de son coup d'État. «Il fait l'historique des événements qui se sont succédé jusqu'à ce jour depuis la chute de l'homme de décembre qui est tombé à Sedan aussi lâchement que sa conduite le promettait... Nos armées ont été livrées par une capitulation honteuse dont la suite nous a amené la perte de l'Alsace et de la Lorraine.»

Et il fait tirer une batterie de deuil en faveur de nos Frères Alsaciens et Lorrains.

Il évoque alors avec enthousiasme le 4 septembre et la naissance de la III<sup>e</sup> République, «cette journée qui nous a débarrassés de ce traître et qui a fondé la République qui est notre gouvernement actuel et qui sera selon notre désir le gouvernement définitif de la France... Le peuple français, dans un élan digne de ses ancêtres, a brisé ses chaînes en se débarrassant du traître qui nous livrait à Sedan... Cette date doit être pour tout maçon et républicain une date qu'il ne peut et ne doit oublier, rappelant les efforts faits par le peuple qui a donné sa vie et son sang et a été mené à la boucherie par des hommes criminels et impuissants... Il ne veut rien revendiquer par esprit de conciliation au sujet de la ligne suivie par des hommes hauts placés qui auraient dû défendre plus énergiquement notre drapeau républicain. Comme certainement la majorité des membres de l'atelier, il croit que l'avenir est au progrès parce que les sentiments maçonniques qui nous animent tous sont de plus en plus répandus.»

À la batterie de deuil succède alors une batterie d'allégresse.

Nugue défend la laïcité avec exigence. Il préside une commission «pour fonder l'association du Sou des écoles», sans succès. Il exprime alors «tous les regrets qu'il éprouve de voir que la très grande majorité des membres de l'atelier paraissent abandonner aujourd'hui la réalisation d'une idée profondément maçonnique, républicaine et démocratique qui avait paru obtenir la sympathie de tous. Qu'il avait été porté à accepter de faire partie de la commission d'initiative de la société en fondation le Sou des écoles laïques, mais que devant le changement dans les idées des Maîtres de l'atelier ou tout au moins devant leur indifférence il croyait devoir déposer le maillet de président de la loge.»

«Les Frères Douron, Noble et Moret combattent cette interprétation du Vénéral et lui demandent de rester président de l'atelier.» La démission du

Vénérable est vivement discutée. Noble, alors Premier Surveillant, démissionne de son poste en protestation. Nugue persiste « par dignité pour la loge et par dignité pour lui, un double devoir dont il ne peut se départir : l'influence de la loge dans la maçonnerie et dans l'Orient pourrait être compromise s'il conservait en ses mains le Premier Maillet ».

Nugue interpelle l'atelier sur d'autres questions que politiques. Chargé d'accueillir un profane, il « exprime la différence qu'il y a entre l'association maçonnique et toutes les autres. Il montre le but vers lequel tend l'Humanité : le progrès qui ne s'accomplit que par des efforts toujours dirigés et régit par les grands principes de la formule maçonnique : Liberté Égalité Fraternité, notre devise nationale aujourd'hui. Il parle des buts de la franc-maçonnerie, de son secret symbolique mystérieux, puis il dit qu'une religion ne peut être la base de l'association humaine attendu l'exclusivisme dont elle frappe les croyants des autres foi. Il raconte la fondation de la société des jésuites et il déduit la grande supériorité de la doctrine maçonnique, qui a une base certaine dans l'Humanité, sur toutes les religions ou associations qui sont sans bases réelles puisqu'elles ne reposent que sur des conceptions, des suppositions idéales de l'esprit et de l'imagination. »

Nugue sait bien que la maçonnerie reste à parfaire. À un nouvel initié : « Il ne faut pas juger la franc-maçonnerie par les faits seuls qui se déroulent au sein de l'atelier dans lequel il est reçu, car beaucoup de ses aînés, malheureusement, semblent oublier les promesses et serments qu'ils ont contractés comme lui à l'occasion solennelle de leur réception. » À un nouveau Compagnon, il dit « que si on n'y fait attention, l'atelier tomberait bientôt en décadence. Il nous trace les vertus des principaux Vénérables et nous les donne comme modèle. Il termine en invitant tous les Frères à faire leurs efforts afin que la loge reprenne sa splendeur primitive. »

Le symbolisme a aussi sa place quand il demande à la loge de réfléchir à cette proposition : « Que la règle soit substituée au glaive dans la prestation du serment et la collation des grades maçonniques ». Il fait alors l'historique de l'épée et explique « qu'il ne la reconnait pas comme un symbole d'honneur ». L'atelier imprimera deux cents exemplaires de cette proposition et la soumettra au Convent.

## Difficultés

*Triple Union et Amitié* a visiblement du mal à fonctionner normalement. En absence de tableau de loge décrivant l'effectif, nous pouvons nous référer au nombre de votants lors des élections annuelles. Depuis le début des années 1870, ce nombre a décliné progressivement de vingt-six à dix. L'atelier initie régulièrement, mais les Frères sont souvent éloignés — Voreppe, Pont-en-Royans, Renage, Pont-de-Beauvoisin, Saint-Marcellin, Tullins... — et les transports d'alors sont loin d'égaliser ceux d'aujourd'hui. Les tracés montrent aussi que les conflits profanes entre Frères s'infiltrèrent dans le temple : il faut

«faire cesser cet état de choses et faire oublier toutes les discordes qui ont pu surgir dans le monde profane entre maçons ».

**1876** — Le Vénérable « propose la mise en sommeil de la loge en motivant le nombre insuffisant de membres actifs », et surtout « l'indifférence apportée par une partie de ces membres à l'accomplissement de leur devoir, qu'à ces conditions le budget ne saurait couvrir les frais qui incombent à la loge ». La cotisation mensuelle est alors à 2,50 francs. Le Frère Trésorier s'explique et la « mise en délibération est repoussée ».

**1878** — Les tenues de janvier et mars ne peuvent avoir lieu, « les Frères présents n'étant pas en nombre pour ouvrir les travaux ».

**1882** — L'atelier prend toute une série de mesures afin de se structurer administrativement et de remotiver les Frères. Depuis plusieurs mois les discussions sont vives sur les impayés et sur l'apurement des comptes. Que faire ? Augmenter les cotisations, changer de jour de réunion... et reporter sur le tracé de la tenue la liste complète des présents et des absents. C'est ainsi qu'à la tenue suivante on apprend que treize Frères sont présents : Douron, Berrier, Gilas, Noble, Robert, Berrier, Guélin, Douron, Gelas, Thomé, Carrier, Battier et Douron Benjamin. Et que quarante et un sont absents !

**1883** — 14 octobre : la situation financière de *Triple Union et Amitié* continue à inquiéter. Il y a tout simplement trop de cotisations impayées. Faut-il radier les retardataires ? Hésitation entre principes et examen au cas par cas. Les lettres de rappel sont sans effet ou pire, considérées comme des insultes. « Il y a chez ces Frères, dit Nugue, non seulement du non pouvoir, mais encore de la mauvaise volonté. Ils nous privent de leur intelligence, de leur présence et des moyens d'existence de la loge qui est obligée de payer pour eux. Il faut, dans l'extrême limite de l'indulgence attendre encore jusqu'au 31 courant et mettre en suite en vigueur les décisions qui ont été prises. » À la tenue suivante, cinq Frères sont radiés.

**1884** — Les difficultés continuent. L'atelier est supposé élire ses Officiers en décembre précédent, mais elle a laissé passer l'échéance. Le tracé de la tenue de janvier ne fait que quelques lignes. Pas de tenue en février. En mars, pas de tenue, mais une déclaration solennelle signée par neuf Frères : « En présence de l'indifférence et de l'abstention de quelques membres de la loge, les maçons réunis ce jour prennent le parti de demander à tous les maçons du dit atelier un engagement formel, tant moral que civil, pour concourir à faire les fonds que nécessite l'existence matérielle de la loge s'élevant à 700 francs environ par an. Il est donné acte par le trésorier qu'aucune dette passive n'existe à ce jour. Pour les cotisations en retard, il est convenu et noté que par lettres chargées les Frères en retard seront mis en demeure de se libérer ou de fixer des échéances immuables. »

**1885** — Le Frère Noble « propose de ne pas lire jusqu'à nouvel ordre les demandes de secours. Les demandes sont toutes très intéressantes, mais notre caisse n'est pas assez prospère pour pouvoir donner plus ». L'atelier

approuve et, pendant un court moment, n'examinera plus que les demandes émanant de Frères de la loge ou du Grand Orient.

**1886** — La situation financière de la loge reste un souci constant. Les demandes de secours sont nombreuses et souvent refusées (en 1888, trente-deux seront reçues !). L'atelier doit trois ans de salaire au Frère Servant et ne peut plus répondre aux invitations des divers Orients. Une commission a été formée, qui rend ses comptes : ces derniers neuf mois, 1175 francs de recette, 897 francs de dépenses, 851 francs de retard d'encaissements. Et toujours des tensions quand il faut récupérer ce qui est dû. De nouvelles radiations sont inévitables.

**1887** — *Triple Union et Amitié* décide de ne pas envoyer de délégué au Congrès des loges de la région de l'Est : « ces Congrès peuvent amener la division dans la maçonnerie et notre caisse ne peut pas faire face à cette dépense. » La loge ne se fera pas plus représenter au Congrès des loges du Midi. Cette décision sera reconduite pendant plusieurs années.

## Au jour le jour

**1871** — En présence des épouses des Frères, « on frappe irrégulièrement à la porte du temple. Le Vénérable demande au Frère Couvreur de voir qui frappe ainsi. Ce sont quatre fils de maçons réguliers, les nommés Gelas Jean-Marie, Gelas René, Favre Alexis et Boisson Louis qui demandent à être reçus Louveteau. Le Vénérable les fait entrer suivant les formes voulues et après leur avoir expliqué les devoirs qu'imposent le baptême maçonnique et avoir reçu le serment de leur paroisse, les reçoit Louveteaux de ce respectable atelier. » La loge protestera quand le *Libéral Dauphinois* écrira « un article menteur sur notre baptême maçonnique. L'atelier se place bien au-dessus du *Libéral*. »

**1873** — L'atelier doit déménager. Il vote contre l'achat d'un local et choisit de louer un « corps de bâtiment de bas en haut sans aucune réserve situé quartier de Colombier avec basse-cour attenante au midi du bâtiment. Une grande porte cochère sise sur la rue projetée du Colombier à Sermorens sera fermée par un vitrage et deux portes à volets. La basse-cour sera fermée par une palissade. » Le bail est de dix ans et son coût annuel de 800 francs par an. Le temple est au premier, le rez-de-chaussée est loué 360 francs à un Frère.

*Triple Union et Amitié* est invitée et partage la fête solsticiale et le banquet fraternel de ses deux loges Sœurs : *L'Alliance Écossaise* et des *Arts Réunis*. L'invitation sera renouvelée régulièrement, et l'atelier se fait toujours un devoir d'envoyer une délégation. Au fil des ans, d'autres invitations du même type sont reçues de *La Concorde et la Persévérance* à Vienne, *L'Humanité de la Drôme* à Valence, *La Bienfaisante Amitié* à Lyon, *L'Espérance Savoisiennne* à Chambéry, *Les Allobroges* à Albertville...

**1874** — Achat de six exemplaires d'un « ouvrage sur l'initiation de Voltaire et une notice sur les personnages célèbres de la maçonnerie »; refus d'une brochure intitulée *Médecine magnétique et somnambulique*; souscription de six exemplaires de *L'expédition des Mille*, ouvrage de Garibaldi,

« Nécessité de célébrer une fête symbolique au plus tôt afin de resserrer les liens quelque peu relâchés parmi les maçons. » La fête solsticiale aura lieu le 27 septembre en présence de Frères des loges Sœurs. « Paroles de bienvenues... remerciements chaleureux... batterie bien sentie... considérations bien sympathiques et toutes maçonniques... festin symbolique... discours accueillis avec enthousiasme et vivement applaudis. »

**1875** — Inspection de l'atelier par l'Honorable Frère Baudoin, envoyé par le Conseil de l'Ordre. « Le dignitaire, après avoir adressé à la loge quelques paroles de gratitude et de sentiments affectueux, communique les observations suivantes :

- De l'inutilité d'avoir trois registres d'architecture (un pour chaque grade).
- Un registre pour l'inscription des membres de l'atelier et leur grade, numérotés en commençant par les plus anciens.
- Un tableau contenant le nom des membres actifs, leur grade et leur situation à l'égard du trésor.
- Arrêter et opérer la rentrée des cotisations tous les six mois.
- Faire des réponses aux questionnaires adressés par le Grand Orient
- Enfin prononcer l'acclamation *Liberté, Égalité, Fraternité* à l'ouverture et à la fermeture des travaux, et *Vivat, Vivat et Semper Vivat* à la réception d'un Frère visiteur. »

**1876** — Chaque année, à l'automne, un Frère est désigné, qui se rend au siège du Grand Orient et assiste au Convent. Cette année, le Frère Claude Dandel « dit être très satisfait de son voyage et désire ardemment que chacun des Frères puisse à son tour être délégué à cette réunion de maçons et se rendre compte de la grandeur et de la beauté de notre institution ».

**1878** — Le 10 avril, « planche du Grand Orient nous invitant à apporter notre obole pour aider à fêter dignement l'anniversaire du centenaire de la mort de Voltaire, l'un de nos plus illustres Frères, et un des plus grands citoyens de l'époque. » L'atelier enverra 15 francs.

**1880** — Nugue d'Auxy démissionne : la loge n'a pas voulu le suivre quand il lui a demandé de fonder à Voiron une Société du Sou des écoles. Lors de la première tenue qu'il est supposé présider, le nouveau Vénérable se fait remplacer. Il est retenu à Tullins en tant que maire et président fondateur de... la Société du Sou des écoles du village ! Lors de la même tenue, la loge apprend qu'il va recevoir du Frère Favre, « autrefois membre de l'atelier et qui habite Marseille, deux mille exemplaires de la Chanson du Sou des écoles composée par un maçon, le Frère Clovis Hugues (vente au profit de la Caisse du Sou des écoles). »

**1881** — Le 15 mai, « affaire de vol de confiance. Réunion d'un Conseil de Famille. Un de nos Frères de cet Orient a forfait à l'honneur en trompant la confiance de l'administration dans les intérêts qui lui étaient confiés ». Il faut « prendre la résolution que nécessitent l'honneur et la sécurité de la loge ». L'atelier temporise et ne radiera le Frère qu'un an plus tard quand il aura été condamné à dix ans de réclusion par la cour d'Assises de l'Isère.

Le 5 juin, « une batterie de deuil est tirée pour notre illustre Frère Littré récemment décédé ».

Le 4 septembre, « plusieurs membres ayant manifesté le désir que le drapeau français fût arboré au Convent, conviennent, après avis du Vénérable, qu'il n'y a aucun avantage à fraterniser sous un drapeau particulier, la franc-maçonnerie étant universelle. »

**1882** — Le bail de location du temple vient à échéance. L'atelier n'est pas riche et cherche moins cher. L'idée de supprimer la rémunération du Frère Servant — il entretient les locaux — est envisagée. La loge n'a pas les moyens d'installer un nouveau temple; elle décide de ne pas bouger et de négocier une réduction du loyer.

**1884** — Le 8 juin, « lecture est donnée d'une planche de l'Orient de Clermont-Ferrand proposant que la crémation soit autorisée par voie législative. L'atelier décide qu'il répondra affirmativement à cette loge. »

**1885** — Le 11 juin, c'est en souvenir du « Frère » Victor Hugo, « grand poète national », qu'une batterie de deuil est tirée. Le poète n'était pas Frère, mais beaucoup de maçons étaient persuadés qu'il l'était, tant les valeurs qu'il portait étaient les leurs. Parmi les trois millions de personnes qui participèrent aux funérailles nationales, toutes les obédiences maçonniques étaient représentées.

Le 12 juillet, « planche de l'orient d'Avignon nous recommandant le Frère Moutin qui donne des leçons de magnétisme. Le Frère Bourdy demande qu'on ne se serve pas de nos temples pour donner des leçons de magnétisme. »

Le 11 octobre, « le Frère Aguiard-Cardéy rend compte des impressions qu'il a éprouvées lors de son initiation ». Il est le premier Frère à se plier à cet exercice aujourd'hui incontournable.

**1888** — Les loges grenobloises fêtent le centenaire de la « journée des Tuiles ». L'atelier s'y associe.

*Triple Union et Amitié* se dote d'un règlement intérieur de six pages. Cotisations, jetons de présence, conditions des initiations et augmentations de salaire, taxes qui leur sont associées, dépenses ordinaires et extraordinaires, maladies, décès... tout est décrit avec précision.

**1889** — « Le Vénérable expose le désir exprimé par quelques Frères au sujet des funérailles et de l'inexécution des dernières volontés des maçons. Il les engage à prendre les dispositions légales pour faire respecter leurs dernières

volontés. Pour rendre les funérailles plus dignes et plus imposantes, il est nécessaire de demander le concours d'une société musicale restreinte aux seuls enterrements civils.» La loge prendra en charge les frais de la société musicale. Elle proposera un modèle type de testament et achètera un coffre qui puisse les recevoir.

### « Questions à étudier »

Nous sommes en 1889. «Après avoir rappelé les travaux des loges qui ont préparé le grand mouvement de 1789, l'orateur demande que le Convent soit suivi d'un congrès où chaque loge produirait ses travaux de l'année. Il donne ensuite un sommaire des questions à étudier au point de vue économique et social. La classe riche possédant le sol, le pauvre a droit à des compensations : jouissance gratuite des routes, des monuments publics, de l'instruction primaire. Le droit à l'héritage, limité arbitrairement, a besoin d'être modifié pour laisser plus d'autorité au père et d'un autre côté pour limiter les fortunes immenses qui s'accumulent sur la tête de quelques oisifs. Il est nécessaire de s'associer aux sacrifices consentis par la classe pauvre pour féconder l'épargne de l'ouvrier et pour lui inculquer la prévoyance. De là, la nécessité de soutenir les sociétés de consommation qui diminuent les frais d'entretien. L'orateur conclut en invitant la loge, ou plutôt tous ses membres, à être les dévoués continuateurs de cette œuvre d'émancipation commencée en 1789 en étudiant avec tout le désintéressement maçonnique les solutions possibles de cette grande question sociale.»

### Libre pensée

Toujours en 1889. «Le Vénérable annonce que le rapport de la commission chargée d'étudier les statuts d'une société de Libre pensée dont le noyau serait formé par des membres de la loge ne sera déposé qu'à la prochaine tenue. Un Frère donne quelques renseignements sur celle de Tullins. Ces sociétés ne peuvent persister longtemps attendu que tous ses membres ne sont pas des hommes convaincus et d'une volonté ferme.

«Le Frère Dumas annonce que des réunions de membres de la ville ont déjà eu lieu et que les membres de la loge feraient bien de ne pas entraver la formation qui s'élabore actuellement.

«Le Frère Farcy demande des explications plus précises et de citer les noms des personnes qui s'en occupent. Il demande que l'on dise nettement ce que l'on entend par libre pensée. La franc-maçonnerie est une société de libre pensée, puisqu'aucun profane n'est refusé pour ses croyances. La nouvelle Société n'est pas une société de libre pensée, mais une société antireligieuse. La loge doit être très prudente et ne pas se laisser aller à la remorque d'un groupe profane dont elle ne connaît ni les personnes qui la composent ni les véritables intentions.

«Le Frère Dumas donne de nouvelles explications, mais toujours sans donner les noms des promoteurs à la suite desquels il engage la loge à marcher.

«Les Frères Berger Vachon et Bourdis s'associent aux paroles du Frère Farcy : les membres de ces sociétés sont en général des gens sans conviction, beaucoup s'en font une gloriole. Les formalités d'admissions sont excessivement sommaires et comme dans toute société les membres sont moralement solidaires, il serait très imprudent pour nous de nous lancer les yeux fermés dans cette affaire pour nous trouver avec des gens d'une honorabilité fort douteuse.

«Le Vénérable clôt cette discussion et laisse cette discussion sous le maillet. » (N.D.A. Il ne la reprendra que quand il le voudra bien.)

## **Le centenaire de la Révolution**

La franc-maçonnerie se prépare à célébrer le centenaire de la Révolution. Plusieurs loges de Paris «ont pris l'initiative d'un congrès maçonnique universel pour poser et résoudre les questions suivantes : comment arriver à l'unité de la franc-maçonnerie en dehors de tout esprit politique et religieux ? De quelle manière faire concourir l'organisation de la franc-maçonnerie à l'établissement d'un jury chargé de l'arbitrage international ? Comment constituer entre les loges un fonds commun destiné à permettre l'envoi à l'étranger de maçons chargés d'aller étudier sur place les institutions utiles et préconiser les réformes économiques nécessaires ? »

Le Grand Orient impose « une taxe de 1 franc par Frère pour la célébration du centenaire. » L'atelier se fait tirer l'oreille pour la payer.

«Le Comité maçonnique de la colonne commémorative de la Révolution de 1789 invite les Frères à faire la propagande dans les campagnes afin de faire élever cette colonne sur les places publiques. »

Le Convent annuel est doublé d'un *Congrès maçonnique international*. Le Frère Douron rapporte : «Un grand nombre de puissances étrangères, à l'exception du Suprême Conseil Écossais, sont représentées. Après de nombreux discours de réception, le Frère Amiable fait l'historique du Grand Orient et de la franc-maçonnerie au XVIII<sup>e</sup> siècle et le Frère Calfowru (?) celui de la franc-maçonnerie du XIX<sup>e</sup> siècle. Il flétrit avec la plus grande énergie le césarisme naissant qui, sous la bannière jésuitique des clergés, veut essayer de déshonorer la France et de la mener à une ruine certaine pour assouvir son ambition. »

Le Frère Desmond, président du Conseil de l'Ordre, prend comme thème de son discours : «Le Grand Orient et la liberté de conscience. Il attribue à un malentendu l'éloignement provisoire de quelques grandes puissances maçonniques. C'est pour hâter l'arrivée du jour si vivement désiré où ces puissances nous tendront fraternellement la main qu'il essaye de détruire ce

malentendu, de dissiper toute équivoque et de rappeler hautement et loyalement la pensée véritable qui a présidé à la modification apportée en 1877 à notre constitution. Le bruit s'est répandu que nos loges ne s'ouvriraient plus qu'aux matérialistes et aux athées. Non, sachez-le bien, la maçonnerie française n'a pas voulu, comme on s'est plu à le répéter, détrôner Dieu. Non, il n'est point exact que notre maçonnerie ait répudié le déisme et l'ait remplacé officiellement par une doctrine nouvelle. »

Le discours de clôture du Congrès évoque l'avenir de la franc-maçonnerie. L'orateur « montre la nécessité de se livrer à l'étude des problèmes sociaux sans parti pris, sans les violences de la parole ou de la rue. Nous n'avons pas encore réalisé l'idéal que nous avons formé. Nous devons reprendre le combat unis, unis surtout, indulgents les uns pour les autres, reconnaissants des services rendus. Le mot qui résume tous les autres est justice, de la justice, encore de la justice. »

## Que réserve l'avenir ?

**1889** — Les problèmes financiers continuent. Radiations ou démissions attachées aux impayés se succèdent. La cotisation annuelle est de 39 francs, le jeton de présence, payable d'avance et qui est remboursé seulement si l'on assiste à la tenue, est de 1 franc. Ce montant global de quelque 50 francs par an pose problème. Comment équilibrer les comptes sans faire partir les Frères ?

La loge a avancé au jugé, augmentant cotisation et jeton de présence une année, les diminuant une autre. Elle comptait cinquante-quatre membres en 1882. À la fin d'une difficile décennie, elle n'en compte plus que quarante-deux malgré près de trente initiations ou affiliations.

*Triple Union et Amitié* clôt l'année par une tenue d'exception dont l'ordre du jour est : « Mesures énergiques à voter pour la conservation de la loge ». Seuls treize Frères y prennent part. Ils suppriment les jetons de présence et abaissent la cotisation annuelle : une diminution globale de 40 %\*. Et ils programment une tenue supplémentaire qui affiliera un Frère et initiera deux profanes.

---

\* Quelle est la valeur du franc dans les années 1880, quel est son pouvoir d'achat ?

Curieusement en ces temps Internet des questions difficiles à répondre. Les salaires varient grandement selon qu'on est ouvrier ou paysan, homme ou femme. On retiendra le chiffre de 5 francs par jour pour un ouvrier ou un employé de grand magasin. Une bonne référence car elle n'est pas loin de la somme que rapporte à chaque tenue le tronc du pauvre (3,50 francs en moyenne), ou que la loge accorde la plupart du temps à une demande de secours ordinaire.

Aujourd'hui, on peut faire correspondre ces 5 francs à 50 €. La cotisation annuelle serait alors estimée à 500 euros, avant que la loge ne la ramène à 300. Ce qui est à peu près le montant des cotisations actuelles à *Triple Union et Amitié*.

30 Mai  
1870  
St. Raphael  
71.

A la Gloire Du Gr. Arch. De l'uni. au nom et sous les auspices du Gr. Or. De France et Du Gr. Maistr. De l'ordre  
La Rey. Li. De l'uni. et l'ami. Or. De l'ordre a ouvert son terrain au premier Grada Synodi. midi plein le 30 jour Du 3<sup>e</sup> Mois de l'année de la Voie Lum. 1870, (30 Mai 1870 E. S.)

Le Fr. Bachoy éclairc l'Or. et les Fr. Marin, Gaspard et noble éclairc l'Occ.

Le secret. Donne lecture Du plan parfait de nos derniers travaux, lequel étant reconnu conforme est sanctionné à la manière accoutumée sur les conclusions favorables de l'Or.

Le Fr. Or. Donne connaissance d'une circulaire Du Gr. Or. De France relative aux élections à faire le lundi de la Pentecôte, 6 Juin 1870 et à la Réunion qui a lieu, chaque année.

L'Or. nomme le Fr. noble pour le représenter à cette réunion et lui donne les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Le Fr. Or. Donne sa autre connaissance de diverses O. I.

L'une émane Des L. Li. La Renaissance et l'Espérance Savoisienne Or. De Chambéry qui nous invite à une fête pour le 29 Mai. Le jour fixe pour cette fête étant expiré il n'y a pas lieu à répondre à cette demande.

Il est décidé que pour les soins Des Fr. Or. Robert et Coronnet les Comptes Du Fr. Bonnet ancien trésorier seront apurés et les registres à eux remis et que les fonds pleins au nom Du Fr. Bonnet et Du Fr. Laure seront pleins au nom De la Li. De l'uni. Union et Amis.

Le sac des propositions circule et ne produit aucun bulletin. une médaille du poids de 5 f. est accordée au Fr. Dumas pour une cause infirme.

Le Ver. fait payer les ouvriers. Le trou des pauvres circule et produit une médaille du poids de 7 f.

Le secret. Donne lecture De l'ouvrage des travaux de ce jour. Des observations sur les Colonnes et les conclusions de l'Or. étant favorables même plein les travaux sont fermés à la manière accoutumée et après avoir prêtés le serment de silence.

Le secret.  
G. O. H. B.